

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

## On m'a dit que la PMI plaçait les enfants. Est-ce que c'est vrai?

Publié le : 04 février 2020

La mission première de la PMI est le soutien aux familles. Elle est d'abord là pour vous aider. Dans de rares cas, comme des maltraitances par exemple, la PMI comme tout professionnel de la petite enfance est tenue de signaler ce qu'elle observe au Procureur de la République.



DÉPARTEMENT DE LA  
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55